

# **WIZERNES**



Réuni le 15 Juin 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte de la décision du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Accueils de Loisirs -**

Il est décidé pour l'année 2020, de renouveler la participation financière de la Commune pour les enfants wizernois qui fréquenteront les accueils de loisirs organisés par l'association "Camp de Vacances des Bruyères", à hauteur de 5,00 € par jour de présence et par enfant.

### **- Formation des commissions -**

Le conseil décide de former une commission fêtes et manifestations, une commission jeunesse, une commission communication qui sera chargée notamment de l'élaboration du Bulletin municipal, et une commission transition écologique

Sont désignés pour siéger à ces commissions, le Maire et les adjoints étant membres de droit :

#### **Commission fêtes et manifestations**

M. Alain LYPS  
M. Hervé FOUBLE  
M. Jacques DEGRAVE  
M. Franck MIELLOT  
Mme Christine BOUTOILLE  
M. Laurent BILLET  
Mme Séverine DELDIQUE  
Mme Stéphanie LECOUSTRE  
Mme Marianne SPESSER  
Mme Séverine DUVIVIER

#### **Commission jeunesse**

Mme Emmanuelle DECLETY  
M. Thibaut KUEHN  
Mme Séverine DUVIVIER  
Mme Linda PATOUT  
M. Stéphane LIBER  
Mme Stéphanie LECOUSTRE  
M. Franck MIELLOT  
M. Laurent BILLET  
M. Jacques DEGRAVE

#### **Commission transition écologique**

Mme Emmanuelle DECLETY  
Mme Séverine DELDIQUE  
M. Matthieu DEVOS  
M. Thibaut KUEHN  
M. Franck MIELLOT

#### **Commission communication**

M. Franck MIELLOT  
M. Jacques DEGRAVE  
M. Matthieu DEVOS  
Mme Emmanuelle DECLETY  
M. Stéphane LIBER

### **- Centre Communal d'Action Sociale -**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. devant être composé, en plus du Maire, à parité d'élus municipaux élus par le Conseil Municipal en son sein, et de membres issus de la société civile, nommés par le Maire, dans une proportion de huit minimum à seize maximum, il est décidé de fixer à sept le nombre des membres élus par le Conseil Municipal.

Sont élus à la majorité absolue : Mmes Catherine LANOY, Marianne SPEISSER, Patricia VERRELLE, Emmanuelle DECLETY, Christine BOUTOILLE et Mrs Jacques DEGRAVE et Daniel HERBERT.

- **Représentants de la Commune au sein des conseils d'école** -

Sont élus pour représenter la Commune au sein du Conseil des établissements scolaires :

- pour le groupe scolaire H. Lévy Ullmann - Perrault, Madame Patricia VERRELLE en qualité de titulaire et M. Matthieu DEVOS, en qualité de suppléant,
- pour le Collège René Cassin, Madame Emmanuelle DECLETY en qualité de titulaire et Madame Patricia VERRELLE en qualité de suppléant.

- **Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales** -

Madame Séverine DUVIVIER est élue déléguée du collège des élus pour représenter la Commune au C.N.A.S.

- **Correspondant défense** -

Monsieur François SEGURA est désigné "correspondant défense". Il aura pour vocation à devenir l'interlocuteur privilégié de la Commune pour la Défense.

- **Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais** -

Monsieur Pierre EVRARD est désigné pour représenter la Commune au sein de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

- **Commission Communale des Impôts Directs** -

Le Conseil Municipal arrête une liste de commissaires titulaires et suppléants qui sera présentée au Directeur des services fiscaux, chargé de désigner 8 membres titulaires et 8 membres suppléants pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

- **Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale** -

Monsieur Thibaut KUEHN est désigné pour représenter la Commune dans les instances du Parc.

- **Syndicat mixte Eden 62** -

Il est décidé d'accepter l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte EDEN 62 et de désigner pour la représenter, conformément aux statuts de cet organisme, un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Sont élus, Délégué titulaire : Mr Pierre EVRARD, délégués suppléants : Mrs Yves SACÉPÉ et Thibaut KUEHN.

## **URBANISME**

- **Résidence du Val de Wisques** -

Suite à la décision prise en mai 2020 d'accepter que 2 parcelles puissent être réunies en une seule moyennant un prix de vente de 100 000 €, il est décidé, afin d'accéder à la demande de deux frères, d'accepter de les vendre séparément au prix de 50 000 € chacune.

## **FINANCES**

- **Attribution des subventions 2020** -

Les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2020 sont arrêtées, pour un montant total de 44 474,80 €.

- **Budget annexe du Val de Wisques et Services généraux - Compte de gestion du Receveur Municipal et Compte Administratif** -

Les comptes de gestion du Receveur, conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont adoptés.

L'examen des comptes administratifs 2019 du budget annexe du Val de Wisques et du budget général, font apparaître les résultats suivants :

**Budget Annexe**

<b>LIBELLE</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Recettes de l'exercice	711 958,90 €	702 095,14 €
Dépenses de l'exercice	711 958,59 €	534 458,59 €
Résultat antérieur	688 819,52 €	- 347 095,14€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>688 819,83 €</b>	<b>- 179 458,59 €</b>

**Budget général**

<b>LIBELLE</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Recettes de l'exercice	2 604 643,57 €	1 405 599,01 €
Dépenses de l'exercice	2 424 282,06 €	1 331 477,51 €
Résultat antérieur	401 559,06 €	224 948,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>581 920,57 €</b>	<b>299 069,50 €</b>

**Affectation des résultats**

**Budget annexe**

Il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement reporté).

**Services généraux**

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide d'affecter les crédits à hauteur de 180 000 € à la section d'investissement au titre de l'autofinancement, le solde soit 401 920,57 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

**- Résidence du Val de Wisques - Budget Annexe -**

Le Budget Primitif 2020 est adopté. Il fait apparaître :

- **En section de fonctionnement** : un montant de 884 865,77€ en dépenses et de 1 573 717,01 € en recettes. Les dépenses se composent de frais de terrains et d'études, et de travaux de réseaux et de voirie, les recettes étant réalisées par la vente des parcelles aménagées, des opérations d'ordre budgétaire et de l'excédent de fonctionnement reporté.

- **En section d'investissement** : un montant de 769 355,77 € tant en dépenses qu'en recettes. Les dépenses et les recettes sont essentiellement des opérations d'ordre budgétaire entre les deux sections. Toutefois les dépenses résultent également du déficit à la clôture de l'exercice antérieur.

**- Fiscalité locale directe - Fixation des taux de taxes foncières -**

Le Conseil municipal, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2020 au niveau de ceux de 2019 et de les fixer comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti ..... 18,82 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti ..... 59,34 %

La Taxe d'Habitation étant, conformément à la loi de finances 2020, figé à celui fixé de 2019, soit 19,07 %.

**- Services généraux - Budget Primitif 2020 -**

*Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :*

- Fonctionnement ..... 2 912 593,00 €
- Investissement ..... 2 238 440,42 €

*Les crédits d'investissements concernent :*

*Le remboursement en capital des emprunts, les crédits reportés, les travaux en régie, et les opérations d'ordre, ainsi que les crédits nécessaires aux prévisions d'investissement : l'aide aux primo-accédants, le solde des travaux de voirie de la rue du 8 Mai, l'acquisition du bâtiment 6 rue de Saint-Omer, les travaux pour la maison médicale, les frais d'étude pour la réfection de la toiture de la salle des sports du Chocquet, la rétrocession des voiries et espaces verts de la résidence de l'argillère, l'acquisition d'un terrain rue du Chocquet, l'acquisition de mobilier pour le cimetière, le remplacement des menuiseries du logement bâtiment des services techniques, les gros travaux de voirie, l'acquisition de logiciels, le remplacement de poteaux incendie, l'extension de l'éclairage public rues d'Hallines et de Loraine, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition de matériel informatique pour les services administratifs et techniques, l'acquisition de mobilier pour le groupe scolaire, l'acquisition de matériel et d'outillage pour les services Techniques, la voirie, et l'école élémentaire, les travaux du pont rue P. Mendès France et le remboursement des cautions perçues pour location des logements communaux.*

*L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, l'affectation du résultat et les recettes reportées d'un montant de 144 502,12 € et un emprunt estimé à 930 000 €.*

**- Cantine scolaire municipale -**

*Il est décidé de ne pas réviser les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2020/2021 et de les maintenir pour les élèves de primaire et de maternelle à 3,80 € pour les wizernois, à 4,30 € pour les non wizernois et à 6,00 € pour les commensaux.*

**- Garderie municipale -**

*Par 21 voix pour et une voix contre, il est décidé de ne pas réviser les tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2020/2021, et de les maintenir à 1 € la ½ heure et à 0,50 € le ¼ heure, pour la période de 8 h 00 à 8 h 15.*

**- Garantie d'emprunt -**

*Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt de 705 202 € contracté par COOPARTOIS (Société Coopérative de Production d'Habitation à Loyer Modéré) et destiné à financer la construction de 5 logements en PSLA, résidence du Val de Wisques.*

**AU TITRE DES INFORMATIONS**

*Monsieur EVRARD remercie les membres du conseil municipal et les bénévoles pour leur implication dans la distribution des masques.*

*Monsieur SACÉPÉ fait part :*

*- de la mise en place prochainement de bennes papiers/cartons par les services de la CAPSO, à côté des colonnes à verres : parking Salle Émile Zola, angle de la rue du 8 mai et de la rue du Pont d'Ardenne, Résidence des Bruyères, rue des Fleurs, rue Paul Gout, rue du Chocquet, et rue Stéphane Hessel où les 2 colonnes à verres de la rue de Wisques vont être déplacées. Il informe, qu'afin de desservir le lotissement de la Large Patte, l'autorisation de Monsieur Allan va être sollicitée pour l'installation de deux colonnes, une à verre et une à papiers cartons sur le site de son entreprise, ancien Intermarché, où elles étaient avant la fermeture du magasin.*

- d'un dépôt de bouteilles vides derrière la colonne à verre place de la gare.

*A cet effet, il invite les membres du conseil municipal en cas de constat de dépôts sauvages sur la voie publique, de prendre le certificat d'immatriculation des véhicules, et de faire remonter l'information au policier municipal.*

*Monsieur EVRARD précise que le Maire et les Adjointes étant Officiers de Police Judiciaire, ils peuvent également verbaliser.*

### **AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

*Est évoqué :*

- *La matérialisation des passages piétons dans les rues où la vitesse est limitée à 30 Km/heure.*
- *La mise en place du dispositif de "participation citoyenne",*
- *Les problèmes de capacité pour accueillir tous les enfants du groupe scolaire à compter du 22 Juin.*

*Le Maire,*



*Pierre EVRARD*

